

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION PUBLIQUE LOCALE

VAR – LA PAULINE

12 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU

VERSION 1 DU 31/10/2019

DIFFUSION RESTREINTE

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

12/09/2019	Maison des services publics Sainte-Musse, 1624, Vieux Chemin de Sainte-Musse, 83100 Toulon 19h
------------	--

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 54 DANS LA SALLE**EN TRIBUNE**

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA
Alain PREA	SNCF Réseau – Responsable territorial Var – Mission LNPCA
Damien TOMASI	Responsable environnement – Mission LNPCA
Philippe QUEVREMONT	CNDP – Garant de la concertation

La réunion a démarré à 19h02.

La réunion publique s'est déroulée en 5 temps :

- Introduction de M. Yannick Chenevard, adjoint au maire de Toulon et vice-président de Toulon-Provence-Méditerranée, qui souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et rappelle la logique de partage et d'écoute attendue lors de cette réunion. Il souligne également la responsabilité de tous les citoyens dans l'évolution des pratiques de mobilité. M. Chenevard insiste, pour finir, sur l'engagement du Conseil régional, du Conseil départemental et de la Métropole de Toulon dans les projets visant à désaturer les métropoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 minutes) ;
- Intervention de M. Philippe Quévremont, garant de la concertation mandaté par la *Commission Nationale du Débat Public* (CNDP), sur le bon fonctionnement de la réunion publique et de l'ensemble de la concertation en cours. Il rappelle le statut indépendant du garant de la CNDP, et précise qu'il ne prendra pas position lors de cette concertation mais veillera à l'information et la participation du public. Concernant cette réunion publique, M. Quévremont précise que SNCF Réseau dispose d'une demi-heure afin de présenter le projet, et que le reste du temps sera alloué à une phase de questions / réponses. Pour terminer, il demande à toutes les personnes présentes une courtoisie dans les échanges et à SNCF Réseau l'emploi du conditionnel pour aborder les éléments liés au projet (3 minutes) ;
- Présentation par Stéphane Saint-Pierre, du cabinet Nicaya conseil, du dispositif de concertation avec le public, incluant les dates des prochains ateliers et réunions publiques, ainsi que les retours de la 1^{ère} phase de concertation en juin et juillet 2019 (5 minutes) ;
- Présentation par SNCF Réseau du projet dans son ensemble, puis de l'opération sur le secteur de la Pauline (40 minutes) ;
- Échanges avec le public (1h12).

Les réponses de SNCF RESEAU sont reprises dans la présentation ou dans le verbatim.

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

La majorité des 15 interventions a porté sur les possibilités d'aménagement des gares et voies ferrées dans l'agglomération toulonnaise, les coûts du projet, les risques de nuisances qui l'accompagnent, ainsi que sur le bien-fondé du projet pour répondre aux besoins de déplacement locaux.

En ce qui concerne **les possibilités d'aménagement**, plusieurs participants ont formulé des questions relatives aux différentes variantes proposées consistant en la réalisation de voies « saut-de-mouton » et « souterraines ». Plusieurs d'entre eux perçoivent la variante sous-terrainne comme beaucoup plus pertinente et se questionnent sur les raisons de conserver en étude la variante « saut-de-mouton » qui ne leur paraît pas adaptée.

Par ailleurs, plusieurs participants ont affirmé leur souhait d'avoir à leur disposition davantage d'informations concernant le bâtiment voyageurs qui sera proposé sur le secteur de la Pauline. Ils se questionnent sur la position géographique de la gare et de son/ses entrée(s). Un participant partage également son espoir de voir augmenter les amplitudes horaires d'ouverture du guichet de la gare (qui est actuellement ouvert 6 heures par semaine).

D'autre part, certains participants ont insisté sur l'importance d'aménager et/ou moderniser les autres gares de l'Est Var. La remise aux normes en termes de sécurité et confort des voyageurs des gares de Solliès-Pont, Cuers, La Farlède et Carnoules a ainsi été évoquée (sécurisation des marches d'accès, construction d'un cheminement sécurisé pour le passage d'une voie à une autre, et installation de garages à vélos).

Enfin, différentes interventions ont porté sur des aménagements de voies qui semblent importants pour l'atteinte des objectifs visés par le projet. Une participante s'est ainsi questionnée sur le devenir du projet de doublement de la voie Crau-Hyères qui avait été évoqué en 2016, et un autre sur le devenir du projet de 3^{ème} voie entre les gares de Toulon et de la Pauline. Enfin, un participant souligne la problématique de rattrapage des trains qui existe entre Aubagne et Toulon, et manifeste son inquiétude quant à l'impact que cela pourrait avoir sur la régularité des trains Marseille-Toulon.

Les coûts prévus pour le projet paraissent insuffisants pour certains participants. Ceux-ci craignent que le niveau d'investissement évoqué ne permette pas de fournir un service à la hauteur de leurs attentes en termes de limitation des nuisances (notamment sonores), mise aux normes des gares, ou encore sécurisation des équipements. En complément, certains participants soulèvent la différence de moyens financiers accordés aux différents départements dans le cadre du projet LNPCA. Ils déplorent un moindre investissement prévu dans le département du Var, en comparaison aux départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône.

Le devenir des crédits non utilisés dans le cadre du CPER en 2017 et 2018 a également été questionné par une intervenante.

Enfin, un participant souligne l'importance de remettre à jour les données de coûts dans les documents d'information, actuellement datés de 2015.

Certains participants s'inquiètent des **nuisances** qui pourraient être engendrées par les nouveaux aménagements proposés. Un participant questionne SNCF Réseau sur les caractéristiques de la solution aérienne proposée (hauteur notamment), en insistant sur le fait que plus une installation est haute, plus elle génère de nuisances sonores.

Une intervenante rappelle que les activités industrielles aux abords du secteur de La Pauline engendrent une dégradation de la qualité de l'air, peu compatible avec le développement d'une gare, destinée à accueillir du public.

Certains participants s'inquiètent des emprises foncières qui seraient engendrées par le projet. Quelques-uns d'entre eux insistent sur les zones agricoles (dont 2 domaines viticoles) qui seraient impactées par certaines des variantes proposées, et questionnent SNCF Réseau sur les mesures compensatoires envisagées.

Le mode d'évaluation financière en lien avec le risque SEVESO a également été questionné par un participant.

Le bien-fondé du projet, en lien avec les besoins de déplacement sur le territoire, a été majoritairement questionné en termes d'intermodalité et multi-modalité. L'un des participants impute d'ailleurs le taux de remplissage modéré du train Marseille-Toulon à un manque d'intermodalité à l'entrée et sortie des gares.

Les participants insistent fortement sur la nécessité que la gare de la Pauline soit accessible par différents modes de déplacement (transport en commun en site propre, bus, vélos, piétons) et connectée à son environnement proche. Sans cela, ils s'inquiètent de voir la situation de congestion routière actuelle s'intensifier encore, en lien avec les nouveaux flux engendrés par l'activité de la gare. Ils préconisent alors notamment l'aménagement de circuits sécurisés et confortables pour les piétons et cyclistes, la création de stationnements à proximité des gares, et l'aménagement de sites propres pour les transports en commun.

Après 1h12 d'échanges et que l'ensemble des questions a été posé par les participants et les réponses apportées par SNCFR, la réunion s'est terminée à 21h05.

Le support de présentation et le verbatim de l'atelier sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

Ces documents reprennent les éléments proposés en séance par le maître d'ouvrage, notamment en réponse aux interventions, demandes et interrogations du public qui sont consignées dans le présent compte rendu.

